

République Française
Département Loire-Atlantique



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21/01/2026

Commune de Ruffigné

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

L'an 2026, le mercredi 21 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Ruffigné s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame BONNIER Anita, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courrier électronique aux conseillers municipaux le 12/01/2026. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 13/01/2026.

Présents : Mme BONNIER Anita, Maire,
Mmes : LORAND Angéline, ROBERT Laurence, SCHELL Laure,
TRULLEMANS Anne-Marie,
MM : DOUSSET François, DYON Benjamin, GICQUEL Kévin, JUGUIN David, MISERIAUD Julian, POUESSEL Gaëtan, ROBERT Frédéric

Excusés ayant donné procuration : Mme MOREL Pamela à Mme TRULLEMANS Anne-Marie, M. PESLERBE Didier à M. DOUSSET François

Excusé : M. SAFFRAY Alexis

A été nommé(e) secrétaire : M. MISERIAUD Julian



Chaque membre de l'assemblée a reçu par courriel en date du 5/01/2026 le compte rendu de la réunion du 10/12/2025. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents sans observation.

DELIBERATION N° 01 01 2026 : INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE MARCHE DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE : choix des entreprises

Mme le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération n° 68 du 10 décembre 2025 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de lancer les travaux de rénovation énergétique de l'école.

Elle expose, considérant :

- La nécessité de réaliser des travaux de rénovation afin d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment et de garantir un cadre d'apprentissage optimal pour les élèves.
- La tenue de la Commission d'Appel d'Offres le 22 décembre 2025, qui a permis d'examiner les propositions des entreprises candidates pour la réalisation de ces travaux.
- Que suite à cette commission, plusieurs entreprises ont été retenues pour leur compétence et leur offre financière conforme aux attentes de la collectivité :

LOTS	ENTREPRISES RETENUES	DOMICILE	MONTANT en € TTC
1- Diagnostic amiante	LD2i DIAGSTEL	Châteaubriant (44)	420.00 €
2- Maçonnerie	MG MACONNERIE	Rougé (44)	13 042.68 €
3- Désamiantage	TECHLYS	Saint-Herblain (44)	20 336.06 €
4- Couverture	CM3 BOIS	Louisfert (44)	29 283.24 €
5- Menuiseries	ADAM URVOY	Saint-Sulpice-des-Landes (35)	17 925.44 €

extérieures			
6- Peinture	LA DECO'TECH	Châteaubriant (44)	13 202.50 €
7- Brise soleil	PASSION BOIS	Châteaubriant (44)	11 973.29 €
TOTAL			106 183.21

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments présentés, décide, à l'unanimité :

- 1. De prendre acte** que Mme le Maire a signé les devis des entreprises sélectionnées le 22/12/2025,
- 2. D'approuver** le choix des entreprises retenues, dont les devis sont conformes aux prévisions budgétaires de la commune.
- 3. De mandater** Mme le Maire afin de procéder aux démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de ces travaux.
- 4. De rappeler** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont inscrits au budget communal de l'année 2025.

Pour information, la déclaration préalable de travaux a été acceptée.

DELIBERATION N° 02 01 2026 : GESTION DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT INTERCOMMUNAL AVEC LA SOCIETE SMA NETAGIS POUR 2026-2027

Par délibération n° 36 du 27 MARS 2024, le conseil municipal avait approuvé le contrat à intervenir avec la Société SMA NETAGIS, implantée à Orvault, pour la gestion du Système d'Information Géographique.

Ce contrat est arrivé à échéance. Il avait été conclu pour une durée de 2 ans et a permis à la communauté de communes et aux communes du territoire de bénéficier de la mise à disposition d'un progiciel avec maintenance, hébergement, assistance à l'exploitation et intervention d'un chef de projet ou directeur informatique ainsi que de géomaticiens pour visualiser et exporter des données relatives à l'administration du droit des sols, au cadastre, aux plans locaux d'urbanisme et aux réseaux.

Il vous est proposé de renouveler cette prestation avec la société SMA NETAGIS qui inscrit la mise en place de ce SIG dans la durée et selon les conditions ci-après.

Les géomaticiens qui assurent l'exploitation du progiciel interviendront auprès des communes et de la communauté de communes sur la base d'un forfait de 30 jours d'intervention par an pris en charge par l'intercommunalité et répartis sur la base de la population municipale officielle 2022 en vigueur au 1^{er} janvier 2025, soit :

- 5 jours pour la Ville de Châteaubriant ;
- 2 jours pour les communes de plus de 3 000 habitants ;
- 1 jour pour chacune des communes dont la population est située entre 1 500 habitants et 3 000 habitants ;
- 0,5 jour pour chacune des communes de moins de 1 500 habitants,
- le reste du forfait est dédié aux exploitations du SIG par les services de la Communauté de Communes.

Le coût de la prestation prise en charge par la Communauté de Communes s'élève annuellement à 23 085,00 € HT soit 27 702,00 € TTC.

Toute prestation supplémentaire, au-delà de ce forfait de 30 jours, sollicitée par les Communes ou la communauté de communes fera l'objet d'une facturation par la société SMA NETAGIS directement auprès du commanditaire sur la base d'un bordereau de prix unitaire négocié, annexé à la convention jointe à la présente délibération. Dans ces conditions, le contrat avec la société SMA NETAGIS devra être signé par la communauté de communes ainsi que par chacune de ses 26 communes membres.

Compte tenu de ce qui précède et après examen, le conseil municipal décide :

- 1- d'approuver le contrat à conclure avec la société SMA NETAGIS, la communauté de communes et les communes membres pour la gestion du Système d'Information Géographique ;
- 2- d'autoriser Mme le Maire ou M. le Maire-Adjoint délégué à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 03 01 2026 : RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'OFFRE DE SANTE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que l'adhésion au service de médecine de prévention du centre de gestion de la fonction publique territoriale situé à Nantes est arrivé à échéance le 31/12/2025. Elle informe qu'il y aurait lieu de se prononcer sur le renouvellement de la convention d'adhésion pour la surveillance médicale du personnel communal, à compter du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2029.

Après délibération, le Conseil Municipal, unanime,

- **accepte** l'adhésion au service du centre de gestion de la fonction publique territoriale, à compter du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2029, pour un montant publié sur le site internet du CDG 44 (www.cdg44.fr) chaque année, soit pour 2026 : 70 € par visite et une cotisation de 0.51 % de la masse salariale.
- **mandate** Mme le Maire ou son adjoint pour signer la convention et tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

- **BATIMENTS, ACCESSIBILITE** : elle n'a pas eu lieu, elle est reportée.
- **FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE LE 13/01/2026 (étaient présents : BONNIER A, ROBERT L, SCHELL L, TRULLEMANS AM, POUESSEL G),**

Les membres de la commission ont fait le point sur l'exécution du budget 2025.

- **AFFAIRES ASSOCIATIVES ET RESPONSABLES ASSOCIATIONS LE 19/01/2026 (étaient présents : BONNIER A, SCHELL L, TRULLEMANS AM, DOUSSET F, ROBERT L, CORNUAILLE S, JAMBU E, PESLERBE JP, DEBANDE N, L'HERRANT F)**

Point sur les assurances et le planning des réservations de l'année 2026.

Fin des activités du Comité des fêtes : les randonnées seront organisées par la Ruff'fêtes.

Point sur l'organisation de la fête de l'école en juin.

Activités de l'ARCEL à Ruffigné.

Demandes de l'A.S.Ruffigné (sable, filets derrière les buts, préau).

- **BOCAGE LE 16/12/2025 (étaient présents : BELLEIL S, LODDE B, LE GOFF H, PAJOT J, PAJOT S, POUESSEL J, POUESSEL G) ET LE 13/01/2026 (étaient présents : CHATELAIN R, DOUSSET F, BELLEIL S, LODDE B, LE GOFF H, GAUTREAU N, POUESSEL G, COICAUD C)**

Retour du travail sur les fiches « chemins »

Présentation du travail à la population : prévoir une réunion publique durant l'hiver 2026-2027 en présence du Syndicat Chère Don Isac. Entretien des chemins. Nettoyage le 14/03/2026.

Communication du résultat de l'inventaire avec Clément Coicaud.

OBJET : COMPTE-RENDU DU 2^{ème} CONSEIL D'ECOLE LE 20/01/2026 (étaient présents : BERTHET A, LEGEAI-GREGOIRE M, BOUSSAUD G, BONNIER A, DOUSSET F, JAMBU E, BEAUTRAIS B, COLLOMB M, ROBERT M, GOBIN G)

Le point est fait sur les effectifs qui sont stables malgré un départ en novembre : 50 élèves à ce jour (37 familles) 21 élèves en maternelle (7PS, 8MS, 6GS) ; 12 en CP-CE2 (6CP, 6CE2) ; 17 en CE1-CM1-CM2 (4CE1, 7CM1, 6CM2).

Programme pHARe : actions de prévention contre le harcèlement.

Evaluations nationales.

PPMS et exercices incendie : plusieurs exercices réalisés ou à venir. Problème de stationnement aux abords de l'école et circulation dans le sens interdit.

Coopérative scolaire : état des comptes.

Projets pédagogiques : thème de l'année : « le voyage dans le temps ».

OBJET : COMPTE-RENDU DU CHANTIER PARTICIPATIF DU 20/12/2025

Plantation de haie au niveau de la salle et également dans le cadre du programme sensibilis'haie à l'hippodrome. Des arbres ont été taillés au niveau du « local à galette ».

Un autre chantier participatif est prévu le 14 mars 2026 pour l'entretien des fossés.

OBJET : POINT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE SECURISATION DES ENTREES DE BOURG RUE DES VERGERS RUE DU MUGUET

Concernant la R.D.40 Rue des Vergers : le conseil départemental refuse de prendre en charge les purges nécessaires : la mairie se voit contrainte de modifier son projet ; les enrobés beiges seront remplacés par de l'enrobé noir sur les trottoirs.

Modification de la taille d'un espace vert en raison de la création d'un accès.

Concernant la R.D.44 Rue du Muguet : travaux en route barrée dès le 5/01 pour démarrage du réseau eaux pluviales. A propos du remplacement de la glissière de sécurité, le conseil départemental n'a rien prévu : une alternative est à l'étude en mairie.

OBJET : INFORMATION SUR LA REVALORISATION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX « ALLEE DES ROSIERS » au 1^{er} JANVIER 2026 :

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'accord de Mme le Maire donné à Habitat44 pour une révision des loyers de + 1.4% suivant l'Indice de Révision des Loyers.

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ET EVOLUTION DES TARIFS DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE A L'ASSAINISSEMENT

Dans un objectif de rééquilibrage des contributions, le conseil départemental a décidé de fixer à 0.80€ par habitant le montant de l'assistance technique à l'assainissement.

OBJET : PROJET DE MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DU POSTE ACCUEIL AU SECRETARIAT DE MAIRIE

En raison de la charge de travail au secrétariat de mairie, Mme le Maire propose d'augmenter de 4 heures la durée hebdomadaire du poste d'accueil, le jeudi après-midi pour que l'agent bénéficie d'un temps fermé au public pour travailler sur ses dossiers.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial Départemental basé au Centre de gestion de la fonction publique territoriale à Nantes.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- date prochain conseil municipal : mercredi 18 février 2026 à 20 heures.

- dates des prochaines commissions :

<u>COMMISSIONS</u>	<u>DATE</u>	<u>HEURE</u>	<u>LIEU</u>	<u>ORDRE DU JOUR</u>
BATIMENT	5/02/26	18H	ECOLE	WC école adapté
VOIRIE	30/01/26	14H	MAIRIE	Voirie Château Renard

- **Participation de la commune pour la campagne de lutte contre les corvidés 2026**

M. Gaëtan Pouessel et M. Romain Chatelain ont participé à une réunion organisée par Polleniz, le Conseil municipal se prononcera à l'occasion du prochain conseil.

- Concernant le Bulletin municipal 2025 : le projet devra être envoyé à l'ensemble de l'assemblée avant transmission à l'imprimeur.

La séance est close à 23 heures 05.

Suivent les signatures du Maire et du Secrétaire de Séance

<u>LE MAIRE</u>	<u>LE SECRETAIRE DE SEANCE</u>
	
Anita BONNIER	Julian MISERIAUD

